

# INHUMATION OU CRÉMATION ? ENJEUX DE L'INCINÉRATION POUR LA PASTORALE DES FUNÉRAILLES

François-Xavier AMHERDT<sup>1</sup>

## 1. UN CHANGEMENT CULTUREL EN QUÊTE DE RITUELS

### La crémation : une nouveauté pour la tradition chrétienne

Parmi les nombreuses coutumes funéraires qui ont marqué l'histoire de l'humanité, la crémation (le terme désigne l'acte de brûler le corps, du latin *cremare*) ou l'incinération (le mot signifie le résultat du processus, du latin *cinis*, cendre) n'a pas de profonde racine culturelle dans notre Occident judéo-chrétien, sauf à remonter à l'Antiquité gréco-latine où les pratiques crématoires constituaient un honneur rendu aux hommes prestigieux (comme le tombeau construit par la femme du roi Mausole pour protéger les cendres de son époux).

Continuant la pratique d'Israël, selon laquelle l'être humain fait à l'image de Dieu est rendu à la terre (*Adamah*) d'où le Créateur l'a tiré, le christianisme a en effet imposé l'inhumation comme unique modalité funéraire pendant de longs siècles : d'abord dans les catacombes au temps des persécutions, lorsque les fidèles faisaient

---

<sup>11</sup> L'Abbé François-Xavier AMHERDT, né à Sion (suisse) en 1957, est prêtre du diocèse de Sion depuis 1984. Il a été successivement vice-directeur du Séminaire (à Givisiez / Fribourg) et vicaire épiscopal de son diocèse, curé de Sainte-Croix et Noës à Sierre, et directeur de l'Institut Romand de Formation aux Ministères en Église (à Fribourg). Depuis 2007, il est professeur de théologie pastorale, pédagogie religieuse et homilétique à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg. Il a publié une quinzaine d'ouvrages, dont : *L'herméneutique philosophique de Paul Ricoeur et son importance pour l'exégèse biblique*, coll. *La nuit surveillée*, Paris, Cerf, 2000 ; *Prêcher l'Ancien Testament. Un défi herméneutique*, coll. *Théologie pratique en dialogue*, Fribourg, Academic Press, 2006 ; et, dans la collection *Perspectives pastorales* qu'il dirige aux Éditions Saint-Augustin à St-Maurice : *Être confirmé, un chemin de bonheur* (avec M. STOCKER, 2007) ; *Catéchèse : la Parole au centre* (avec J. LOULIER-PAJOR, 2008) ; *Prédication : un langage qui sonne juste* (avec F. LORETAN-SALADIN, 2009) ; *S'ouvrir à la fécondité de l'Esprit. Fondements d'une pastorale d'engendrement* (avec M.-A. DE MATTEO, 2009). Adresse postale : Université de Fribourg, Miséricorde, Av. de l'Europe 20, CH – 1700 Fribourg (Suisse). Courriel [francois-xavier.amherdt@unifr.ch](mailto:francois-xavier.amherdt@unifr.ch).

tout pour récupérer le corps des martyrs afin de les ensevelir<sup>2</sup>, les tombeaux des témoins de la foi servant ainsi d'autels pour la célébration de l'eucharistie ; puis, une fois le christianisme devenue religion officielle, dans les églises et les cimetières paroissiaux, souvent établis autour de l'église en signe de communion entre les vivants et les défunts. La vénération des reliques des saints témoigne notamment de ce respect infini des corps promis en Jésus-Christ à la résurrection.

### **Des enjeux anthropologiques, sociaux, pastoraux et liturgiques**

Or le choix de plus en plus fréquent de la crémation dans nos contrées provoque un certain nombre de bouleversements dont nous n'avons certainement pas pris encore, faute de recul, toute la mesure des enjeux anthropologiques, sociaux et ecclésiaux, surtout lorsque les cendres n'ont pas de destination définitive.

□ Ne serait-ce pas une forme supplémentaire d'occultation de la mort, dont parlent dès les années 1975 des sociologues comme Philippe Ariès<sup>3</sup> et Louis-Vincent Thomas<sup>4</sup>, que de vouloir faire ainsi disparaître violemment les corps, et bientôt même les cendres, comme l'espèrent les crématisés ? Ne serait-on pas en train d'installer ce que Jean-Louis Schlegel appelle « *une esthétique de la disparition* », selon laquelle la mort est frappée d'un interdit encore plus fort que le sexe ?<sup>5</sup>

□ Ne serait-ce pas ajouter un cran de plus à l'emprise de la technique et de la science sur l'existence humaine ? La crémation ne manifesterait-elle pas, ainsi que le suggère Inès Lotzika<sup>6</sup>, que notre société post-moderne déritualisée ne veut plus consacrer de temps

---

<sup>2</sup> Cf. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, Livre V, ch. 1, § 61-63, dans *Sources chrétiennes*, 41, pp. 22-23, à propos des corps martyrs de Lyon en l'an 177, que les persécuteurs cherchaient à éliminer « *comme s'ils pouvaient vaincre Dieu et priver les morts d'une nouvelle naissance...* ».

<sup>3</sup> P. ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

<sup>4</sup> L.-V. THOMAS, *Rites de mort*, Paris, Fayard, 1985 ; *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1976.

<sup>5</sup> J.-L. SCHLEGEL, « Logiques de l'incinération », *Études*, 363, 1985, pp. 677-680, ici p. 678.

<sup>6</sup> I. LOTZIKA, « Malaise pour un dernier adieu », *Études*, 363, 1985, pp. 657-662, ici p. 660.

gratuit et rituel aux morts, en cherchant à les évacuer de la manière la plus « propre », rapide et efficace possible, alors que le temps manque si cruellement aux vivants ?

□ Que penser de ces récits de psychiatres - que corrobore d'ailleurs ma propre expérience pastorale - narrant les dégâts produits chez des patients perturbés par des deuils mal conduits, en cas d'incinération, lorsque les cendres ayant été définitivement dispersées à tout vent, l'imaginaire n'a plus d'endroit précis où fixer, immobiliser et stabiliser les représentations du défunt ?<sup>7</sup> Comment éviter que la crémation, ainsi que le craint le sociologue Jean-Didier Urbain, ne devienne « *un procédé au service de la disparition citoyenne des morts* », et que les défunts incinérés, faute de place déterminée, n'assument une figure de « *revenants sans domicile fixe* », c'est-à-dire le contraire de ce que réclame le travail de deuil ?<sup>8</sup>

□ De quelle façon les instances ecclésiales pourraient-elles aider les pouvoirs publics à civiliser ce mode de sépulture pour éviter une certaine « déshumanisation » de la mort, due notamment à la privatisation des cendres, réduites à de simples biens familiaux ? Faute de statut pour les cendres et leur destination, ne risque-t-on pas les pires dérapages<sup>9</sup> (comme par exemple les enfants d'une maman se partageant à la cuillère ses cendres)<sup>10</sup> ?

□ La relative carence rituelle dont souffre actuellement l'accompagnement catholique de la crémation n'encouragerait-elle pas la floraison de rituels de substitution, développés entre autres par les entreprises de pompes funèbres qui y trouvent un produit supplémentaire à offrir sur le grand « marché de la mort » ? Comment accueillir pastoralement les multiples demandes des familles qui, paradoxalement, sont demanderesses de rites et n'ont rien contre le fait « qu'il y ait quelque chose de religieux à l'occasion de l'incinération du grand-père » ? Comment gérer l'éclatement des

---

<sup>7</sup> Cf. P. FAURE, « A propos de la crémation », *Croire aujourd'hui*, 78, 15 oct. 1999, pp. 6-9, ici p. 9.

<sup>8</sup> J.-D. URBAIN, *L'archipel des morts. Le sentiment des morts et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident*, Paris, Payot et Rivages, 1998.

<sup>9</sup> G. D'ABBADIE, « La crémation. Propos fondateur », dans J. BERCHOUX (dir.), *Ultime solidarité. L'accompagnement à la mort. Paroles de témoins*, Strasbourg, Éd. du Signe, 2003, pp. 210-211.

<sup>10</sup> P. FAURE, [www.croire.com](http://www.croire.com) / étapes de la vie / mourir / la crémation.

lieux du deuil entre l'hôpital, le home, le salon funèbre (comme on dit au Canada), le crématoire et le jardin du souvenir ? Quel accompagnement pastoral et rituel offrir aux diverses étapes du processus des funérailles pour en même temps prendre en compte les attentes des endeuillés dans leur diversité et faire droit à la foi au mystère pascal, ainsi qu'y invitent les « Points de repères pour la pastorale des funérailles des évêques français »<sup>11</sup> (datant de 1997) ?

Ne serait-ce pas l'occasion de développer des équipes mixtes de pastorale du deuil composées de laïcs, de diacres permanents et de prêtres, telles qu'elles existent dans plusieurs diocèses, voire des services catholiques de funérailles (des pompes funèbres catholiques), comme dans le diocèse de Paris ?

Ne serait-ce pas le moment favorable d'intensifier les négociations avec les entreprises funéraires pour en faire des partenaires plutôt que des concurrents ou des adversaires ?

Quelle signification peut encore revêtir dans ce contexte la préférence toujours affichée par le Magistère en faveur de la « pieuse coutume de l'ensevelissement » ? Comment en faire résonner la pertinence sans donner l'impression de mener un combat d'arrière-garde, mais afin de faire entendre la voix ecclésiale au sein du concert des réflexions d'ethnologues, de thanatologues ou de professionnels des pompes funèbres, comme une contribution de « service anthropologique à la société » ?<sup>12</sup>

Jusqu'où opposer de la résistance à certaines conceptions peut-être passagères, considérées du point de vue de l'Église comme erronées ou devant rester exceptionnelles (la célébration en présence de l'urne brisant l'ordre séquentiel des stations, la non-attribution d'un lieu d'accueil fixe pour les cendres, ...), tout en discernant le meilleur des nouveautés ?

Comment faire de la pastorale des funérailles un véritable lieu de proposition de la foi, de l'espérance en la vie éternelle et de la charité pour tous ?

---

<sup>11</sup> COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE ET DE PASTORALE SACRAMENTELLE (CELPS), *Pastorale des funérailles*, coll. *Guide Célébrer* n° 11, Paris, CNPL / Cerf, 2003.

<sup>12</sup> Cf. J. MORLET, « L'Église dans le champ social des funérailles », *La Maison-Dieu*, 213, 1998, pp. 7-32, ici pp. 22-23.

## Plan

Autant d'interrogations auxquelles je tenterai d'apporter quelques esquisses de réponses, à partir de mon expérience pastorale et de ma participation durant six ans au groupe de travail chargé par la Conférence Épiscopale Francophone des Traductions Liturgiques (la CEFTL) et les secrétaires des Conférences Épiscopales de Liturgie des pays francophones de réviser le rituel des funérailles. Dans ce gremium, j'ai été chargé précisément de la partie concernant l'accompagnement rituel de la crémation – destinée à amplifier les matériaux antérieurement à disposition<sup>13</sup> –, dont le guide pastoral *Dans l'espérance chrétienne*<sup>14</sup>, édité à l'automne 2008 par l'Association épiscopale liturgique pour les pays francophones, est le premier fruit.<sup>15</sup>

Je commencerai par relever les raisons qui poussent tant de nos concitoyens à désirer l'incinération (chapitre 2) ; puis j'examinerai l'évolution de la position du Magistère catholique à ce propos et présenterai les raisons du maintien de sa préférence pour l'inhumation (chapitre 3) ; je proposerai ensuite une discussion critique de certaines réflexions et pratiques actuelles (chapitre 4), avant d'esquisser des suggestions pastorales (chapitre 5).

## 2. LES MOTIVATIONS EN FAVEUR DE L'INCINÉRATION

### Quelques chiffres

□ C'est seulement vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et principalement dans un contexte d'hostilité déclarée à la religion chrétienne, sous la pression des sociétés maçonniques, que l'incinération commença à se développer en Europe, avec plus ou moins de rapidité selon les pays et les traditions. Il s'avère que plus on va vers le nord de l'Europe, plus la pratique crémaliste est répandue : on compterait

---

<sup>13</sup> Dans le livre II du *Rituel des funérailles*, intitulé *Prières pour les défunts à la maison et au cimetière*, Paris, Desclée / Mame, 1994, pp. 53-59.

<sup>14</sup> *Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts*, Paris, Desclée / Mame, 2008, partie « Incinération et déposition de l'urne », pp. 171-184.

<sup>15</sup> Quant au *Rituel* lui-même, il est encore actuellement en examen auprès de la Congrégation romaine pour le culte divin et les sacrements. Voir dans le présent numéro l'article de J.-L. Angué.

aujourd'hui - et les chiffres ne cessent d'augmenter – entre 80 et 85% de crémations en Grande-Bretagne, plus de 80% en Suisse et en Suède, près de 60% aux Pays-Bas, entre 25 et 30% en France<sup>16</sup>, mais seulement 12% en Espagne et 5% en Italie.

□ Les pays asiatiques recourent massivement à l'incinération - 99% au Japon - puisque pour le bouddhisme et l'hindouisme, la crémation facilite le départ de l'âme et le processus de réincarnation. Au contraire, l'islam, le judaïsme et l'orthodoxie s'y opposent au nom du respect de l'intégrité du corps.

### **Une volonté écologique**

Dans nos contrées, les raisons invoquées par les personnes optant pour la crémation peuvent grosso modo se classer en trois grandes catégories :

- une volonté écologique ;
- des motivations économiques ou pratiques ;
- et des conceptions philosophiques et idéologiques.

**Motif 1 :** L'importance de l'hygiène est souvent mise en avant : malgré les travaux d'isolation réalisés dans les villes, une pollution est toujours à craindre du fait de la proximité des cimetières, particulièrement en cas de cataclysmes, d'inondations ou de tremblements de terre.

**Motif 2 :** L'espace. La devise de la Fédération française de crémation : « La terre aux vivants » l'exprime de manière abrupte : la surpopulation des cimetières et le manque d'espace dans les régions fortement urbanisées plaide en faveur de l'incinération. En Angleterre, la pratique de la crémation permet la construction de stades de football à la place que les nécropoles auraient occupées. Stades ou cimetières ?<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> Lors d'un sondage réalisé par l'Institut français d'opinion publique (l'IFOP) les 2 et 3 octobre 2002 auprès d'un échantillonnage de 1004 personnes, à la question « Vous-même, préférez-vous être enterré ou crématisé ? », une majorité des Français (51%) ont affirmé leur choix pour l'incinération (cf. C. PIAN – L. VILLEMIN (éds.), *Les funérailles aujourd'hui. Aspirations des familles, propositions de l'Église*, Paris, L'Atelier, 2008, pp. 26-28).

<sup>17</sup> Cf. B. KÄMPF, « Inhumation ou crémation ? Un problème de société », dans R. PICON (dir.), *La mort, le deuil, la promesse. Sens et enjeux du service funèbre*, coll. *Édifier et Former*, Lyon, Éd. Olivetan, 2005, pp. 177-188, ici p. 183.

## **Motifs économiques, pratiques et altruistes**

**Motif 3 :** Puis l'incinération coûte globalement **moins cher** que l'inhumation – une différence estimée à environ 20% selon un entrepreneur de Pompes Funèbres<sup>18</sup> – usage de cercueils en bois tendre moins onéreux que le chêne, frais de sépulture minimales...

**Motif 4 :** Des familles recourent à l'argument légal en invoquant le code pénal qui impose en quelque sorte les vœux du défunt à ses proches.

**Motif 5 :** Inversement, des personnes âgées choisissent l'incinération pour des motifs altruistes : elles ne veulent pas embarrasser leurs proches avec les contraintes de l'entretien d'une tombe, surtout dans un contexte de grande mobilité où la famille n'est plus liée à une localité précise - ou alors elles ne s'estiment pas dignes d'une telle attention et n'ont pas assez confiance en l'affection de leurs descendants. « Mon cas ne mérite pas qu'on y consacre trop de soin », disent certaines. « Qui s'occupera de moi après ma mort, sous entendu si déjà personne ne m'entoure de mon vivant ? », soupirent d'autres.

## **Conceptions philosophiques et idéologiques**

A ces motifs avoués s'en ajoutent d'autres, d'autant plus présents qu'ils fonctionnent parfois de manière inconsciente.

**Motif 6 :** Le premier semble être un présupposé philosophique minimisant l'importance du corps, n'en faisant qu'une enveloppe périssable. Cette conception s'associe aisément à la croyance en la réincarnation, qui elle aussi a le vent en poupe. La mode étant d'ailleurs à l'exotisme culturel et au syncrétisme religieux, beaucoup s'imaginent ainsi pouvoir sans difficulté emprunter à l'Orient sa symbolique du feu - alors que dans les bûchers de l'Inde, l'élément important n'est pas la cendre qui en résulte et est répandue dans le Gange, mais la fumée qui s'élève et accompagne la migration du karma.

---

<sup>18</sup> Cf. C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée. Essai sur le déclin des rites funéraires*, Paris, C.L.D., 2002, p. 80.

**Motif 7** : Dans le même ordre d'idée, pour certains, le culte des morts est intérieur. On survit dans le souvenir de ceux qui restent. Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants. La réduction à l'élémentaire par la pureté de la flamme associe rapidité et salubrité à purification, rejoignant d'ailleurs aussi, selon eux, la perspective de la parole de la Genèse : « *Tu es poussière et tu retourneras en poussière* » (3,19)<sup>19</sup>.

**Motif 8** : Sans parler des adeptes du New Age pour lesquels le passage par le feu garantirait les meilleures chances d'intégrité pour ce qu'ils appellent leur « corps cosmique » et favoriserait la solidarité mystérieuse entre le monde des humains et l'univers astral<sup>20</sup>.

**Motif 9** : Ensuite, - et cet argument est explicitement mis en avant aujourd'hui encore par les associations crémationnistes militantes<sup>21</sup> -, l'incinération permet un authentique choix citoyen et laïc dans le déroulement des funérailles, et elle favorise une réflexion enrichissante sur l'au-delà. L'homme gagne ainsi en liberté, en respectabilité. Il ne se laisse pas seulement porter par des traditions sociales lourdes, mais il fait preuve d'esprit d'initiative moderne par une telle décision.

**Motif 10** : Par ailleurs, pour les sociétés engagées en faveur de l'expansion de la crémation, l'appel du bûcher et la **poétique du feu** (avec comme figure de référence Gaston Bachelard, le poète des quatre éléments)<sup>22</sup> demeure un thème fondamental, attirance dont témoignent aussi certains suicides par auto-crémation.

**Motif 11** : Autre facteur, et non des moindres : la volonté d'exercer la maîtrise sur la vie jusqu'au bout (jusqu'à quel bout ?) en programmant la disparition du corps et en effaçant au plus vite les traces du passage par la mort. Fréquent chez les malades du SIDA ou du cancer, ce souhait semble correspondre à un désir de

---

<sup>19</sup> Cf. C. BERSAY, « La crémation », *Études sur la mort*, 125, 2006, pp. 91-96, ici p. 93.

<sup>20</sup> Cf. M.-A. SANTANER, *Poussière ou cendre ? Inhumation et incinération*, coll. *Thabor*, Paris / Montréal, Médiaspaul, 1997, p. 26.

<sup>21</sup> Cf. FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION, « Dossier crémation : histoire d'une grande cause », *Transition – La Flamme. La Terre aux vivants*, 1, 1995, pp. 16-21.

<sup>22</sup> Cf. id., p. 15, renvoyant à la *Psychanalyse du feu* de l'auteur français du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle.

parachever le travail de destruction déjà entamé par ces maladies que la société peine tant à intégrer, à des degrés divers.

**Motif 12 :** « Avec l'incinération, je choisis d'échapper jusqu'au bout aux inconvénients de ma décrépitude ». De telles phrases traduisent une véritable angoisse de l'après-mort, la crémation paraissant le seul échappatoire à une sorte de « purgatoire du corps » qui devrait être « dévoré par les vers ». Curieuse évolution que celle des fantasmes collectifs de notre société : la terreur actuelle consiste à redouter d'être mangé par les vers, alors que le pire cauchemar il y a à peine cinquante ans était d'être dévoré par les flammes rappelant les tragiques fours de la « solution finale » !<sup>23</sup>

### 3. LE POINT DE VUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

#### Historique

□ Pendant des siècles, le jugement de l'Église catholique a revêtu la forme d'une vigoureuse condamnation d'un rite funéraire considéré comme un retour au paganisme - même si en cas d'épidémie, l'autorité ordonnait de brûler les corps dont les cendres étaient traitées avec les mêmes honneurs liturgiques que pour un enterrement ordinaire<sup>24</sup> et si la vénération des martyrs immolés au bûcher du sacrifice n'a jamais souffert de l'absence de toute relique.

Mentionnons à cet égard une loi de 789, publiée dans les « Capitulaires » de Charlemagne, punissant de mort l'auteur d'une incinération, et la décrétale *Detestandae feritatis* du pape Boniface VIII en 1229, frappant d'excommunication les coupables de pareilles abominations macabres.<sup>25</sup>

---

<sup>23</sup> Cf. J.-M. BLANDIN, « Un nouveau mode de sépulture ? », dans *Ultime solidarité, op. cit.*, pp. 212-231, ici pp. 219-220.

<sup>24</sup> Cf. J.L. ANGUÉ, « Incinération et rituel des funérailles », *Études*, 363, 1985, pp. 663-676, ici pp. 667-668.

<sup>25</sup> *Extravagantes*, Livre III, titre VI, Cf. FRIEDBERG, *Corpus Iuris Canonici*, Graz, 1959, T. II, col. 1272-1273.

□ Après les premières tentatives avortées sous la Révolution française<sup>26</sup> (1796), ce sont les sociétés maçonniques qui, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, en vertu d'une conception fort contestable de la résurrection de la chair par réanimation des cadavres, s'employèrent à en nier la possibilité en promouvant la crémation. Selon les francs-maçons de l'époque, réduire l'homme en cendres revenait à rejeter l'immortalité de son âme.

La promulgation de la loi française de 1887 autorisant la liberté des funérailles fut précédée et suivie d'une salve de déclarations émanant de la Congrégation du Saint-Office au Vatican :

- 19 mai 1886 : interdiction de l'affiliation à une société crématisante ;
- 15 décembre 1886 : privation de la sépulture ecclésiastique en cas d'incinération ;
- 27 juillet 1892 : refus de toute célébration eucharistique publique pour des fidèles incinérés.<sup>27</sup>

□ Tout ceci trouva forme canonique dans le *Code* de 1917, avec la réprobation de la crémation et le refus de la sépulture ecclésiastique (can 1230, par. 2 ; 1240, par. 1,5), puis confirmation dans une nouvelle Instruction du Saint-Office, datée du 19 juin 1926, précisant entre autres que les funérailles religieuses peuvent être célébrées si l'incinération a été demandée par un tiers et que les cendres ne peuvent être déposées dans un cimetière chrétien.

□ Suite à la poussée écologique du 20<sup>ème</sup> siècle et à la reconnaissance que beaucoup de demandes d'incinération n'étaient plus liées à des motifs anti-religieux, le Saint-Office publia le 8 mai 1963 un document levant les interdictions antérieures, mais ne permettant pas de célébration à l'endroit de l'incinération<sup>28</sup>. Cette dernière restriction fut à son tour supprimée par le Rituel Romain des funérailles en date du 15 août 1968<sup>29</sup> (1972 pour sa version francophone), évolution que sont venus stigmatiser le *Code* de 1983 :

---

<sup>26</sup> Cf. le rapport présenté au Conseil des Cinq-Cents le 21 brumaire an V (11 novembre 1796), prévoyant la construction d'un « champ du repos » à Montmartre où les urnes cinéraires pourraient être déposées.

<sup>27</sup> Pour tous ces décrets, voir le *Dictionnaire de théologie catholique* de VACANT - MANGENOT, T. III, col. 2320-2321.

<sup>28</sup> Cf. la *Documentation Catholique*, 20.12.1964, col. 1711-1712.

<sup>29</sup> Cf. l'édition typique de l'*Ordo Exsequiarum*, n. 15.

« *L'Église recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d'ensevelir les corps des défunts ; cependant, elle n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne* » (CIC, can. 1176, par. 3 ; cf. can. 1184, par. 1,2) ; ainsi que le *Catéchisme de l'Église catholique* de 1993 : « *Les corps des défunts doivent être traités avec respect et charité dans la foi et l'espérance de la résurrection. L'ensevelissement des morts est une œuvre de miséricorde corporelle ; elle honore les enfants de Dieu, temples de l'Esprit Saint* » (CEC, n. 2300) ; et « *L'Église permet l'incinération si celle-ci ne manifeste pas une mise en cause de la foi dans la résurrection des corps* » (CEC, n. 2301, par. 2 ; cf. aussi n. 2300).

Ce bref parcours historique montre à l'évidence que l'hostilité du Magistère devant la crémation n'a jamais été une position de principe, mais plutôt le résultat d'une attitude circonstancielle par rapport à la signification donnée à cette pratique par ses défenseurs, risquant de porter atteinte à la foi catholique.<sup>30</sup>

### **Fondements théologiques de la « préférence traditionnelle » de l'Église catholique pour l'inhumation<sup>31</sup>**

La tradition du Mercredi des Cendres, assortie du « Memento homo » déjà cité, indique bien qu'il n'existe aucune raison dogmatique pour refuser la crémation. Sinon que serait-il advenu des martyrs souhaitant être broyés par les bêtes, comme du froment moulu à l'exemple du Christ, tel un saint Ignace d'Antioche (« Lettre aux Romains » IV) ? Quelles sont cependant les résonances théologiques de l'argument traditionnel en faveur de l'inhumation ?

Fondement christologique

Le Rituel des funérailles paru peu après le Concile en rappelle la raison principale issue de la christologie : l'imitation des mystères du Seigneur et de la trajectoire de Jésus-Christ jusque dans sa mort et

---

<sup>30</sup> Cf. L.M. RÉNIER, *Les funérailles. Les chrétiens face à la mort*, coll. *Vivre, croire, célébrer*, Paris, L'Atelier, 1997, pp. 193-198 ; J.L. ANGUÉ, « Incinération... », *art. cit.*, pp. 666-672.

<sup>31</sup> Pour ce paragraphe, voir l'essai de J.C. HUGUES, « La crémation et ses risques pour l'anthropologie chrétienne », dans *La Maison-Dieu*, 213, 1998, pp. 81-96, surtout pp. 86-90.

sa mise au tombeau par Joseph d'Arimatee (Jn 20,40-42) : « On célébrera les obsèques selon le type employé dans la région, mais de telle manière qu'on ne dissimule pas la préférence pour l'ensevelissement des corps à la manière dont le Seigneur lui-même a voulu ("voluit")<sup>32</sup> être enseveli, et en évitant le risque de scandaliser ou d'étonner les fidèles » (« Praenotanda » n. 15, par. 2). Ne rappelle-t-on pas en effet, en chaque assemblée dominicale dans le Credo liturgique, que Jésus « a été enseveli » ?

Nul doute aussi que l'image biblique de la création de l'homme à partir de la poussière du sol (Gn 2,7), la piété de Tobie le poussant à enterrer ses compatriotes décédés en déportation (Tb 1,16-18), la vision des ossements desséchés qui reprennent vie d'Ézéchiel 37 et surtout la symbolique du grain de blé tombé en terre pour donner du fruit (Jn 12,24) aient dû influencer l'imaginaire chrétien en vue de « rendre à la terre » les corps qui en sont issus et faire de l'enterrement l'expression symbolique la plus appropriée de la foi en la résurrection de la chair – même si jamais l'espérance en la résurrection n'a pu être liée au mode de conservation des corps : par la grâce de son baptême, le défunt est enseveli dans l'attente de la résurrection définitive avec le Christ.

Le baptême comme mise au tombeau

Autre résonance théologique, la présentation paulinienne du baptême comme mise au tombeau avec le Christ (Rm 6,4). Dans le rituel baptismal, la symbolique centrale est celle du plongeon dans l'eau de la mort et de la vie, et non celle du feu purificateur parce que destructeur.

La dignité anthropologique du corps

Ensuite, il convient de reconnaître avec les évêques allemands<sup>33</sup> qu'il y a quelque contradiction - au moins au plan de l'expression

---

<sup>32</sup> Une volonté non dans le sens testamentaire contemporain du terme, mais selon la visée du dessein que le Père a déployé dans l'Incarnation de son Fils.

<sup>33</sup> Cf. Document de la CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES ALLEMANDS, « Les pratiques funéraires et l'accompagnement des personnes en deuil » (22.11.1994), publié en français dans *La Documentation catholique*, 2126, 19.11.1995, pp. 989-1014, ici par. 2.4.1, pp. 1002-1003 : « *Le corps privé de vie a lui aussi sa dignité (...). Il est corps de la mère ou du père, auquel les enfants doivent la vie ; corps de l'ami, dont la*

symbolique - à souligner l'éminente dignité du corps humain, temple de l'Esprit Saint (cf. 1 Co 6,19 ; 3,16 ; Rm 8,11) appelé à ressusciter, au moment où l'on s'empresse de le détruire ! Comment un acte qui, dans notre culture judéo-chrétienne, est un geste de violence et de destruction ne tendrait-il pas, dans une certaine mesure, à étouffer le germe de l'espérance ? Ne faudrait-il pas plutôt souligner qu'il y a, au cœur du christianisme, deux médiations incontournables – le corps et le temps – qui, dans le mystère de l'incarnation, s'appellent l'une l'autre ? Par conséquent, que peut signifier pour un chrétien cette double atteinte délibérée et artificielle faite au corps et au temps ? Comprendre le corps comme un « objet » qu'il s'agit de faire disparaître proprement ne risque-t-il pas de conduire à réduire la personne à une « chose » ? Quant au temps, il n'a certes de sens que pour les vivants. Mais précisément, le défunt n'est pas seul : il y a ses proches et toute la société pour lesquels compte encore le temps... y compris celui de la lente disparition du cadavre enfoui en terre et qui peut servir de support symbolique au nécessaire et patient travail de deuil. Ainsi que l'affirme le psychanalyste Michel Hanus : « *La crémation est sans doute aussi l'aboutissement de la hâte générale actuelle qui, en retour, en promeut l'engouement : faire vite dans la mort comme dans la vie moderne, "pas de temps à perdre" !* »<sup>34</sup> Et J. Cl. Hugues de renchérir : « *Faire disparaître rapidement par une diminution considérable du volume n'aide pas les survivants dans le lent processus de deuil* »<sup>35</sup>.

---

*proximité était communication de relation et d'amour ; il est le corps qui garde les marques du travail corporel, ou par lequel s'est effectué le travail intellectuel ; le corps qui dans sa vie a porté les stigmates de la maladie et des souffrances, du handicap, de l'âge et de la déchéance, plaies qui dans la transfiguration de la chair ressuscitée reçoivent valeur éternelle. Pour les chrétiens, le baptême fait ce corps "Temple du Saint-Esprit". Il lui a été donné d'être touché par le Christ dans les onctions sacramentelles du baptême, de la confirmation, de l'ordre, de l'onction des malades. Il a été nourri du pain de la vie, la sainte Eucharistie, le remède de l'immortalité ; il a été sanctifié dans le sacrement de mariage, afin que les humains, dans le don corporel réciproque, deviennent l'un pour l'autre signe de la proximité et de l'amour de Dieu. Par les organes du corps, les hommes se sont réjouis de la beauté de la création et y ont perçu la trace de Dieu. Par les organes du corps, ils ont reçu la Parole de Dieu et l'ont mise en pratique. Le corps humain est le symbole primaire de l'amour de Dieu pour le monde, comme de l'amour de l'homme pour Dieu et ses semblables. En Jésus de Nazareth, le Verbe éternel du Père "a pris chair" de la Vierge Marie. Il a eu comme nous une vie corporelle dans laquelle il a aimé et souffert, jusqu'au don de sa vie sur la croix. »*

<sup>34</sup> M. HANUS, « Les implications psychologiques de la crémation », dans *La Maison-Dieu*, 213, 1998, pp. 69-80, ici p. 77.

<sup>35</sup> J.C. HUGUES, « La crémation et ses risques... », *art. cit.*, p. 90.

#### □ Incidences liturgiques<sup>36</sup>

On saisit dès lors les incidences liturgiques et pastorales d'une telle conception théologique : la célébration des funérailles se fait normalement en présence du corps et non de l'urne, et l'incinération - correspondant dans l'ordre séquentiel à la mise en terre - s'opère en principe après les obsèques. Un emplacement d'accueil fixe pour l'urne cinéraire est préconisé, afin de faciliter le processus du souvenir. En effet, la dispersion des cendres empêche de venir se recueillir à un endroit précis ou sur une tombe, et sa généralisation tendrait à amener la disparition des cimetières comme espaces de mémoire sociale et espaces de visualisation de l'enchaînement des générations. Nous y reviendrons dans la dernière partie de notre contribution.

#### 4. DISCUSSION CRITIQUE POUR UN DISCERNEMENT ÉTHIQUE

Il ne convient pas de mener un combat anachronique ou de partir en croisade contre une pratique qui, de toutes façons, va continuer de se développer en nos pays. D'autre part, les textes du Magistère laissent clairement la liberté de choix aux personnes et aux familles entre crémation ou inhumation. Il vaut cependant la peine, à la lumière de recherches psychologiques et sociologiques comme celles de Danièle Hervieu-Léger<sup>37</sup>, de proposer un certain nombre d'éléments de discernement quant aux enjeux éthiques des réflexions et pratiques actuellement en voie de généralisation, afin de permettre à chacun d'opérer des choix en toute lucidité et connaissance de cause. Surtout que l'acte de crémation est marqué du sceau de l'irréversible.

□ L'argument économique mérite d'être pris en considération mais, d'un point de vue moral, ne saurait être dirimant ! D'ailleurs l'économie représentée par le procédé de l'incinération ne s'avère vraiment substantielle que lorsque la crémation n'est pas du tout suivie d'une déposition de l'urne, ni dans un caveau ni dans le columbarium, mais d'une remise des cendres à la famille ou d'une

---

<sup>36</sup> CELPS, *Pastorale des funérailles*, op. cit., p. 32.

<sup>37</sup> D. HERVIEU-LÉGER, « Crémation, socialisation et rite », dans *La Maison-Dieu*, 213, 1998, pp. 59-68.

dispersion dans le « jardin du souvenir » jouxtant le crematorium. Le reste des frais demeure sensiblement le même : préparation du corps, différents transports, cercueil (sauf si, comme au USA, la famille peut louer un cercueil pour la célébration et revenir à un « contenant » de carton pour la crémation...), ...

□ La même réflexion vaut pour l'argument écologique qu'on peut d'ailleurs lui aussi contester : est-il si sûr que cela que la décomposition des corps dans la terre des cimetières soit plus polluante que la fumée des crématoires – même si des progrès dans la qualité des filtres à la sortie des cheminées et dans l'efficacité de la combustion sont régulièrement réalisés ? D'autre part, il est tout de même rarissime que quelqu'un de « non-professionnel dans la branche » soit obligé d'assister à une exhumation, et les cas de contaminations à cause de cimetières demeurent exceptionnels, la découverte de charniers dus à des massacres ou purifications ethniques se situant sur un tout autre registre.

□ Quant à la revendication de « laisser la terre aux vivants », elle soulève de bien redoutables questions. Quel type de société voulons-nous édifier et quelle terre désirons-nous laisser aux générations suivantes ? Une terre à exploiter et rentabiliser selon les stricts impératifs de l'économie mondialisée ? Ou bien une terre humanisée qui porte des traces de l'histoire et des générations qui se sont succédées ? Une société qui considérerait que les restes des morts sont « une nuisance écologique » ne serait-elle pas à un certain degré en voie de déshumanisation ? Dans un fort contexte individualiste, ne convient-il pas au contraire de préserver les cimetières comme lieux de mémoire ?<sup>38</sup>

Comme le dit A. Rouet<sup>39</sup>, entretenir les tombes, c'est manifester que « ... *la vie est reçue d'ailleurs que de soi, de parents et d'une famille qui ont fondé chaque personne dans une humanité qui la précède et la met au monde* ». Le danger pourrait exister que la crémation entraîne une perte de mémoire de nos origines, puisque la mémoire s'appuie sur des signes concrets et que, faute d'espaces de

---

<sup>38</sup> Cf. CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES ALLEMANDS, « Les pratiques funéraires... », *art. cit.*, 1.4.2. (« Le cimetière comme lieu du deuil et de l'espérance »), p. 995.

<sup>39</sup> A. ROUET, « Le signe du corps et des funérailles », dans *Célébrer*, 306, 2001, pp. 59-61, ici p. 59.

mémoire, s'éclipserait rapidement ce que toute relation à un défunt a d'unique et de précis.

□ Le légitime et très honorable souhait de respecter les dernières volontés du défunt ne doit pas non plus être à ce point sacralisé qu'il rende en pratique la vie impossible aux vivants. Dans la perspective chrétienne, nul ne s'appartient à lui-même, ainsi que le proclame la Lettre aux Romains : « *Nul d'entre nous ne vit pour soi-même comme nul ne meurt pour soi-même (...). Dans la vie comme dans la mort, nous appartenons au Seigneur* » (Rm 14,7.8b). Être mort ne donne pas tous les droits. Ce n'est pas parce qu'un défunt aurait exprimé le désir que ses cendres soient répandues au sommet de l'Everest que ses descendants doivent à tout prix se sentir contraints d'exaucer ce vœu ! Le simple bon sens permet souvent de distinguer ce qui, dans la vie de la personne décédée, était simple foucade et déclaration faite un jour sous mode de provocation, d'avec un désir réfléchi et plusieurs fois manifesté, en cohérence avec une certaine manière de vivre ! Là encore un discernement est nécessaire, y compris, à mon avis, lorsque le défunt souhaitait des funérailles dans l'intimité « pour ne pas déranger » et que la famille se sent le devoir de donner la possibilité à tous ses amis et à la communauté de prendre rituellement congé de lui.

□ Quant aux peurs secrètes et aux « méchants fantasmes », selon l'expression de C. de Cacqueray<sup>40</sup>, d'être enterré sans être vraiment mort ou d'éviter la décomposition si abominable à envisager, elles rejoignent sans doute le souci, parfois poussé à l'obsession, de la prophylaxie et de la propreté. Notre société souhaite un corps sain, intact, entier. Pensons aux réactions inconsidérées – et inconscientes – face à l'épidémie du SIDA. Ne serait-il pas opportun de traiter ces peurs, afin de faire admettre la fragilité de notre corps, ses faiblesses et ses limites, et de ne pas réduire la dignité de la personne à son apparence ?<sup>41</sup>

□ Puis une expansion sans réflexion de la crémation et surtout de la dispersion des cendres ne conduirait-elle pas petit à petit, inconsciemment, à faire encore davantage s'installer comme croyance populaire communément admise et considérée comme

---

<sup>40</sup> C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, op. cit., p. 79.

<sup>41</sup> Cf. A. ROUET, « Le signe du corps... », art. cit., p. 60.

« spirituellement correcte » parce que dans l'air du temps, la foi en la réincarnation, reprise des religions orientales par les courants du Nouvel Âge ? « J'ai eu l'impression que mon mari partait dans la nature, dans l'univers », me disait une paroissienne lors d'une rencontre du groupe de veuves « Espérance et Vie ». Cela ne correspond-il pas à ce que dit poétiquement l'astrophysicien à succès, barbu et canadien, Hubert Reeves : « Nous sommes tous des poussières d'étoiles » ?

Sans compter que, selon l'anthropologie véhiculée par les courants réincarnationnistes, toute la valeur humaine se concentrerait dans la partie spirituelle appelée à se dégager de sa gangue corporelle. D'où le danger de déprécier la chair et de sublimer l'âme : selon cette visée, « *Tout le bon est dans l'âme, tout le mauvais dans le corps* », dit M. Hanus<sup>42</sup>.

□ Pour ce qui est de la valeur positive du feu, comme principe de sublimation au sens quasi alchimique du terme, celui qui s'est battu de près contre un brasier pour sauver des vies sait que le feu est le grand destructeur. Les incendies de forêts en série de ces derniers étés et le souvenir des fours crématoires de la Shoah devraient préserver d'une exaltation ambiguë des flammes purificatrices.

Dans la symbolique biblique et chrétienne, soit les flammes illuminent, comme le cierge pascal, soit elles expriment la grâce qui traduit l'acceptation du sacrifice (cf. Gn 15,17 ; Lv 9,24 ; 1 R 18,38) en « holocauste » (c'est-à-dire totalement consumé), soit elles brûlent sans détruire (le buisson ardent en Ex 3,2-3 et les langues de l'Esprit sur les Apôtres en Ac 2,3), soit elles évoquent la privation de Dieu (le feu de la géhenne et de l'enfer). La crémation n'est appliquée qu'aux meurtriers, afin qu'ils ne puissent pas avoir de place dans les tombes auprès des Pères (Lv 21,9 ; Jos 7,15). Il serait toutefois problématique d'associer la crémation au feu libérateur du purgatoire conçu comme cette épreuve spirituelle au travers de laquelle est achevé l'arrachement à soi que l'on n'a pas mené à bien sur terre.<sup>43</sup>

□ En ce qui concerne la préoccupation apparemment fort altruiste de ne pas être une charge pour ses proches après sa mort, elle montre

---

<sup>42</sup> Cf. M. HANUS, « Les implications psychologiques... », *art. cit.*, p. 75.

<sup>43</sup> Cf. L.-M. CHAUVET, « Sur quelques difficultés actuelles au sujet de l'"au-delà" », dans *La Maison-Dieu*, 213, 1998, pp. 33-58, ici p. 50.

les graves limites en morale que peuvent comporter les « bons sentiments » laissés à eux-mêmes. Elle évacue en effet complètement la dimension sociale (et ecclésiale pour les chrétiens) de toute existence humaine, en faisant de chaque individu le seul juge de la fécondité de sa vie et du souvenir qui mérite ou non d'en être conservé. Souhaiter, après sa mort, faire disparaître au plus vite les derniers restes tangibles de son passage sur la terre (cf. en Allemagne le phénomène des « sépultures anonymes », sans annoncer ni l'heure ni le lieu de l'enterrement, ni mettre de nom sur la tombe)<sup>44</sup> part peut-être d'un bon sentiment, mais, à court ou moyen terme, prive en fait les proches d'un lieu identifiable pour le travail de mémoire et de deuil et, à long terme, ne paraît pas servir l'humanité, laquelle a au contraire besoin de signes forts attestant que tout homme est une histoire sacrée, porteur d'une inaliénable dignité, même si lui-même n'en a pas conscience. Un auteur parle même d'une forme de « suicide *post mortem* », d'« auto-éradication du monde des vivants »<sup>45</sup>.

*« Pourquoi est-il si difficile d'accepter de mourir, de devoir être mort un jour, de se laisser suivre le cours [naturel] des choses et de s'en remettre à nos survivants en qui nous avons suffisamment confiance pour qu'ils s'occupent correctement de nous et au mieux de leurs sentiments ? »*, se demande M. Hanus<sup>46</sup>.

□ A cet égard, des solutions de dispersion des cendres dans l'eau, dans une forêt, ne risquent-elles pas de gommer aussi la dimension sociale du défunt ? Il était présent aux autres par son corps qui tenait une place, par son nom qui le citait. L'urne funéraire déposée en un endroit précis et communautaire, avec le nom du défunt, ses dates de naissance et de mort, ne garde-t-elle pas trace de l'aspect public de son existence, bien plus objectivement que si les cendres sont répandues ?<sup>47</sup> Au contraire, ne plus laisser de place aux anciens disparus mène à l'oubli, voire au rejet de nos origines.<sup>48</sup>

---

<sup>44</sup> CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES ALLEMANDS, « Les pratiques funéraires... », *art. cit.*, 1.5.5., pp. 998-999.

<sup>45</sup> C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, *op. cit.*, pp. 79-80.

<sup>46</sup> M. HANUS, « Les implications psychologiques... », *art. cit.*, p. 70.

<sup>47</sup> Cf. A. ROUET, « Le signe du corps... », *art. cit.*, p. 61.

<sup>48</sup> Cf. M. HANUS, « Les implications psychologiques... », *art. cit.*, p. 78.

□ Dernier problème, la privatisation des cendres, le maintien de l'urne à domicile, sur le guéridon du salon ou dans un buffet, avec le danger de confusion entre l'espace des morts et celui des vivants, qui n'aide pas non plus à avancer dans le processus de deuil.<sup>49</sup>

De quel droit quelqu'un, fût-il même le conjoint, s'approprierait-il le signe du souvenir d'un être décédé ? N'est-ce pas priver tous les autres qui l'ont connu de la possibilité de poser envers lui des gestes de mémoire ? Même dans la mort personne n'appartient à quelqu'un en particulier. « Une double souffrance », me disait récemment un homme ayant perdu tragiquement son frère, dont la compagne s'est accaparée des cendres à son domicile, sans octroyer de possibilité à quiconque de venir « se recueillir devant l'urne ». « J'ai fait ajouter une plaque sur le monument funèbre familial. Cela me donne au moins un repère », a-t-il ajouté.

## **5. CONSÉQUENCES POUR LA PASTORALE DES FUNÉRAILLES**

Quelles conséquences en tirer pour la pastorale des funérailles, ce « lieu-carrefour » où les agents pastoraux ont l'occasion de rencontrer une multitude de personnes situées en retrait ou au seuil de l'Église et dont la douleur ouvre encore davantage le cœur à une Parole qui fait sens ?

### **« Donner à penser » sur la crémation / inhumation. Information et catéchèse**

Tout en précisant bien que le choix ultime revient aux personnes et aux familles, il n'est pas dénué de pertinence que les représentants de la communauté ecclésiale osent rappeler en catéchèse de jeunes et d'adultes, en prédications, dans les médias paroissiaux ou profanes..., quelques convictions fortes concernant l'éminente dignité du corps humain même après la mort, l'importance dans l'anthropologie chrétienne des médiations du corps et du temps, la dimension sociale (et ecclésiale) de toute existence humaine et, partant, de toute mort d'homme - ce qui se fait trop rarement à mon sens.

---

<sup>49</sup> Cf. C. BERSAY, « La crémation », *art. cit.*, p. 95.

Il ne s'agit évidemment pas de porter un quelconque jugement sur les décisions prises par les uns et les autres, mais **d'inviter chacun à réfléchir**, autant que faire se peut, aux conséquences de ses choix en matière de rites funéraires, pour soi-même, pour ses proches et, à plus long terme, pour la société, voire pour l'Église dans laquelle il s'insère.

### **Conseiller pour les funérailles**

Il arrive fréquemment du reste que lors d'un accompagnement en fin de vie, ou quand quelqu'un souhaite préparer à l'avance la célébration de ses funérailles<sup>50</sup>, la question de l'opportunité de l'incinération et de ce qu'elle implique soit soulevée, tant par la personne concernée elle-même que par ses proches. Il vaut alors la peine de fournir en toute sérénité les motivations de la préférence du Magistère en faveur de l'inhumation, de manière à « donner à penser » aux interlocuteurs.

### **Déculpabiliser les familles face aux « dernières volontés »**

A cet égard, il peut se faire que les accompagnateurs ecclésiaux aient à déculpabiliser les proches d'un défunt lorsqu'ils ne se voient vraiment pas mettre en œuvre ses dernières volontés (comme celle de la destination de ses cendres), au risque de rendre leur travail de deuil beaucoup trop lourd. Rien n'empêche par exemple qu'une partie des cendres soit déposée dans une tombe familiale, tandis que le reste sera répandu à tout vent, ainsi que l'avait souhaité la personne décédée.

### **Participer au débat public sur la mort**

De manière plus générale, il m'apparaît primordial que les instances ecclésiales participent activement au débat public sur la mort, dans le contexte actuel du pluralisme des systèmes spirituels de référence et de leurs eschatologies divergentes, et du regain d'intérêt général pour ces problématiques<sup>51</sup>. J'ai expérimenté moi-même combien les « sociétés de thanatologie » souhaitaient une telle participation et regrettaient plutôt le silence des responsables ecclésiaux dans ce

---

<sup>50</sup> Cf. les « contrats de prévoyance » funéraires.

<sup>51</sup> Cf. J. MORLET, « L'Église dans le champ social des funérailles », dans *La Maison Dieu*, 213, 1998, pp. 7-32, ici pp. 14-15.

concert, à côté des apports d'ethnologues et de professionnels du funéraire, ainsi que la déliquescence progressive du si riche Rituel catholique des funérailles ces dernières décennies.

A force de timidité et de repli, l'espace est envahi par d'autres, et l'opinion se forge sans que l'Église fasse entendre sa voix. De même, il est d'autant plus important et urgent de proposer des modalités d'accompagnement rituel de la crémation, sous peine de voir la place occupée par diverses instances dont la préoccupation risque de viser davantage les porte-monnaie que les âmes !...

### **Créer un service diocésain de Pastorale du deuil<sup>52</sup>**

Il me semble par conséquent nécessaire que dans chaque diocèse ou région, se constitue un service de pastorale des funérailles - en lien avec les centres existants de pastorale sacramentelle et liturgique et de catéchèse - dont les animateurs pourraient faire entendre avec intelligence la position de l'Église, lors de colloques, par des écrits..., et former pastoralement et liturgiquement les membres des équipes locales de funérailles.

### **Des équipes locales de funérailles**

Il serait heureux de développer de telles équipes, en mettant en œuvre la complémentarité des ministères ordonnés et laïcs<sup>53</sup>. Des diacres permanents pourraient aussi être nommés à leur tête (comme à celle des services diocésains), ainsi que cela se fait notamment au Canada<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> Cf. R. VIEILLECHAIZE, « Une équipe diocésaine pour la pastorale des obsèques », dans *La Maison-Dieu*, 213, 1998, pp. 113-122.

<sup>53</sup> Cf. CNPL, « Des laïcs dans la pastorale des funérailles », dans *Célébrer*, 205, avril 1990 ; « Les laïcs, nouveaux acteurs des funérailles. Rencontre avec des chrétiens des diocèses de Lille et de Sens-Auxerre », dans *Croire aujourd'hui*, Hors Série n° 1, mars 2002, pp. 43-47 ; L.M. RÉNIER, *Les funérailles*, *op. cit.*, pp. 179-191 (« La présidence des funérailles ») ; CELPS, *Pastorale des funérailles*, *op. cit.*, pp. 71-80 ; 125-131. Voir aussi le témoignage de Michel Jeanneret dans le présent numéro.

<sup>54</sup> Cf. R. Rossi, « Ministère diaconal et "funérailles" au salon funéraire », dans *Prêtre et pasteur*, 108, 2005, pp. 608-614.

Exemples des fonctions possibles de pareilles équipes mixtes en paroisses ou en aumôneries d'hôpitaux, au gré des multiples lieux des funérailles :

Disponibilité pour des prières de bénédiction à l'hôpital ou à domicile, quand le décès est imminent, ou pour la levée du corps et la fermeture du cercueil.

Permanence d'accueil pour les demandes d'obsèques dans les presbytères, car rien de plus « stressant » pour une famille que de tomber sur le répondeur de la cure : la rapidité et la qualité de l'accueil, pour des personnes rendues sensibles par le deuil qui les frappe, sont une part très importante du témoignage d'Église qui leur sera donné.

Conseils pour l'ensemble des étapes de la procédure du point de vue ecclésial, en complémentarité avec l'organisation proposée par les entreprises funèbres, notamment quant à la destination des cendres en cas d'incinération. Il est d'ailleurs loisible, dans certains crématoriums, de déposer quelques temps l'urne, histoire de prendre une décision concertée entre les proches, si cela n'a pu se faire auparavant.

Prise en charge des veillées funèbres à l'église, au centre funéraire, à domicile, à maintenir à tout prix là où elles existent, à réintroduire là où cela est possible, tant elles peuvent constituer une étape importante dans le processus communautaire du deuil. A noter que le guide pastoral *Dans l'espérance chrétienne* a très considérablement amplifié l'offre d'éléments pour ces veillées par rapport au matériel antérieur<sup>55</sup>.

Préparation des funérailles et participation à leur déroulement, voire conduite de la célébration, entre autres si elles se déroulent au salon funèbre (comme l'Association « L'Autre Rive » à Lyon, qui assure la plupart des célébrations hors paroisses de la région)<sup>56</sup>.

---

<sup>55</sup> Cf. *Dans l'espérance chrétienne*, *op. cit.*, pp. 30-62. Voir aussi la contribution dans cette livraison de J.L. Angué.

<sup>56</sup> Cf. C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, *op. cit.*, p. 119, et l'ouvrage de C. BIOT, *La célébration des funérailles. Propositions et perspectives*, coll. *Pascal Thomas - Pratiques chrétiennes* n° 3, Paris, DDB, 1996, pp. 45-50.

□ Présence régulière dans les funérariums, accueil des familles, renvoi aux paroisses pour la célébration des obsèques, disponibilité pour des temps de prière sur place. C'est le cas d'une équipe de laïcs installée six jours par semaine dans un grand funérarium du diocèse de Paris<sup>57</sup>.

□ Concernant plus spécifiquement la crémation : accompagnement des familles au crematorium, animation éventuelle de moments de prière avant, pendant et après la crémation, et lors de la remise des urnes, présence fraternelle à la famille pendant le temps d'attente, si elle souhaite rester sur place, prendre une collation, évoquer des souvenirs, ...<sup>58</sup>. Dans certains pays, les crématoires sont équipés (comme les centres funéraires et les hôpitaux) d'espaces spéciaux de méditation et célébration « omni-cultes » ainsi que de salles de retrouvailles pour les proches.

□ Prise en charge du temps rituel au cimetière, soit pour l'inhumation à proprement parler – il est fort dommageable que, pour des questions de temps ou de logistique, les entreprises funèbres et les agents pastoraux ne permettent souvent plus aux familles d'assister au geste symboliquement si fort de la descente en terre du cercueil ! – soit pour la déposition de l'urne au columbarium, dans la tombe familiale (ou son insertion dans le monument funéraire), dans un caveau-urne ou « caverne » prévu à cet effet, voire sur la pelouse du « jardin du souvenir » ou au pied d'un rosier (en recommandant de placer un signe, une étiquette, une espèce de plaque, afin de rappeler l'emplacement précis où le défunt incinéré repose).

□ Accompagnement des familles endeuillées après les obsèques, dans la durée, en offrant des « espaces de parole », notamment dans le cas de suicides - telle l'Association valaisanne « Parspas » ou le groupe français « Phare enfants - parents », rassemblant des parents dont les enfants se sont pris la vie.<sup>59</sup>

---

<sup>57</sup> Cf. C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, op. cit., p. 119.

<sup>58</sup> Cf. l'expérience de P. Rigaudeau, « Seul au crématorium », dans *Ultime solidarité*, op. cit., pp. 232-237.

<sup>59</sup> Cf. dans le présent numéro le compte-rendu d'expérience de l'Abbé Michel Massy et Marie-Françoise Salamin.

## Développer l'accompagnement rituel

□ Car c'est surtout d'un vide rituel que souffrent les familles<sup>60</sup>, dans le cas de l'incinération, lorsqu'elles sont confrontées au choc du départ à la flamme du cercueil de l'être aimé ou qu'elles « ne savent pas quoi faire de ce petit récipient qui contient tout ce qui reste de grand-mère et qu'on doit transporter dans le coffre de la voiture ». Le rite aide à conjurer l'événement de la séparation et le non-sens de la mort, surtout que l'incinération pousse à bout le problème de « l'évidement ».

Dans le contexte de la désymbolisation de nos sociétés technicistes qui se sont employées à évacuer les rites de passage, un accompagnement de la crémation par des paroles et des gestes peut aider à établir une continuité entre le défunt définitivement réduit à « presque rien » et la lignée humaine que les proches doivent perpétuer, une « *continuité dans la discontinuité* »<sup>61</sup>.

□ Le dispositif envisagé dans le guide *Dans l'espérance chrétienne*<sup>62</sup> à venir prévoit un accompagnement pour l'ensemble des temps autour de la crémation, avec un accent particulier **sur le premier** (au moment du rassemblement avant le départ du cercueil pour le crématoire, avec possibilité du Dernier Adieu, s'il n'a pu avoir lieu à l'église, et le dernier moments (la déposition de l'urne), plus quelques indications pour le temps d'attente durant la crémation et l'instant de la remise de l'urne. Par contre, il n'est pas proposé d'accompagnement rituel pour la dispersion des cendres.

Les suggestions demeurent sobres, pour ne pas donner l'impression que l'Église favoriserait cette prière, qui risquerait sinon de se substituer à toute autre forme de liturgie. Elles combinent « généralité objective du rite » et possibilité de personnalisation pour chaque situation<sup>63</sup>.

---

<sup>60</sup> Cf. D. HERVIEU-LÉGER, « Crémation, socialisation et rite », dans *La Maison Dieu*, 213, 1998, pp. 59-68, ici pp. 60-63.

<sup>61</sup> Cf. id., pp. 63-64.

<sup>62</sup> Cf. *op.cit.*, pp. 171-181 ; cf. également l'Annexe ci-contre, p. x, et CRER, *Quand nos chemins rencontrent le deuil et la mort*, Dossier « La crémation », Angers, Éd. CRER, 2005.

<sup>63</sup> Selon le vœu des Commission Épiscopales de Liturgie, ainsi que l'exprime par exemple Mgr C. Feidt pour la Conférence des évêques français, « Les obsèques

□ Certains préconisent que les familles ne se rendent pas du tout au crématorium - ce n'est d'ailleurs pas partout possible - et que celui-ci soit laissé à sa fonction purement technique<sup>64</sup>. D'autres au contraire, dont je partage le point de vue, trouvent opportun qu'une certaine ritualisation contribue à « humaniser » la crémation<sup>65</sup>.

A cet égard, le crématorium peut permettre de développer une sorte de « rituel des retrouvailles » fait d'échanges spontanés en parcourant l'album de famille, de témoignages à propos du défunt, ponctués de textes et musiques et assortis d'un repas - ce que ni les obsèques à l'église ou au cimetière, ni au funérarium ne permettent toujours<sup>66</sup>.

### **Négociations avec les entreprises funéraires**

Pour toutes ces questions, il me paraît primordial que le dialogue avec les entreprises funéraires soit le plus étoffé possible, tant au plan national que diocésain ou sectoriel.

Les pompes funèbres sont en effet les premiers interlocuteurs des familles, et l'expérience montre que tout dépend de la manière dont les choses sont négociées dès le départ. Il est beaucoup plus difficile en effet d'amener une famille à changer de point de vue si on lui a donné l'impression que ses desiderata pourraient être pris en compte.

Le plus opportun me semble être que les entreprises renvoient immédiatement à l'équipe pastorale des funérailles, avec lequel toutes les tractations touchant les obsèques pourront être réglées. On s'épargne bien des tracasseries en se faisant des pompes funèbres des alliés plutôt que des concurrents !

---

religieuses en cas d'incinération. Annexe 10 », dans *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements*, Recloses / Paris, Paroi-Services, 1994, pp. 297-298.

<sup>64</sup> Cf. C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, op. cit., pp. 85-86.

<sup>65</sup> C'est le cas de D. HERVIEU-LÉGER, « Crémation... », art. cit., pp. 63-66 ; M. HANUS, « Les implications... », art. cit., pp. 78-79 ; et L. VILLEMIN, « Funérailles. Vers d'autres formes de célébration », dans *Croire aujourd'hui*, 271, 2010, pp. 27-30.

<sup>66</sup> J.M. BLANDIN, « La crémation... », art. cit., dans *Ultime solidarité*, pp. 230-231.

## Harmonisation des dispositions pastorales

On gagnera à les aborder avec des propositions aussi harmonisées que possible au niveau des Unités Pastorales, des décanats ou des diocèses<sup>67</sup> : possibilité ou non de célébrer les funérailles au salon funèbre - c'est la forme la plus répandue au Canada - ou au crématorium, avec ou sans eucharistie, modalité de la présidence et des funérailles dans l'intimité, tarifs, ... Cette unité de doctrine vaut aussi pour le grand public.

### Options préférentielles : Rappel et information

On rappellera aux entreprises funéraires, comme dans l'information à la population, le pourquoi des options de l'Église :

- les obsèques se déroulent normalement à l'église, pour tous (et donc pas dans les chapelles des homes ou des cliniques), car c'est la communauté paroissiale entière qui prend congé de l'un de ses membres ;
- les funérailles à l'église se célèbrent en principe en présence du corps, même si un *indult* a été accordé aux évêques du Canada le 11 mars 1985 (Prot. 327 / 84), à ceux des USA le 21 mars 1997 (Prot. 1589 / 96L) et si une lettre du 4 juin 1986 du Secrétaire de la Congrégation du Culte divin, Mgr Noè, à Mgr Vilnet, alors président de la Conférence épiscopale française, accorde la possibilité exceptionnelle de célébrer en présence des cendres, y compris avec l'eucharistie, mais normalement sans les rites de l'aspersion et de l'encensement destinés à la vénération du corps<sup>68</sup> ;
- ce n'est pas aux pompes funèbres de désigner des célébrants, ni prêtres ni diacres ni laïcs, pour les funérariums (et les crématoriums), qu'elles emploieraient et rémunéreraient tout en les présentant

---

<sup>67</sup> Comme le souhaite par exemple pour tout le Canada français A. Roy dans son essai « L'Église du Québec et les pratiques funéraires », dans *Prêtre et pasteur*, 108, 2005, pp. 600-607.

<sup>68</sup> Cette missive s'appuie sur la réponse de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 3 décembre 1984 (Prot. 99 / 18). Elle précise que le respect dû au corps du défunt se reporte sur ses cendres : destination définitive de l'urne, mais pas dans l'église, et pas de déplacement ultérieur, même pour un office de commémoration.

comme ministres officiels de l'Église, ni de déterminer dans leurs offres le déroulement et le coût des célébrations ecclésiales<sup>69</sup>.

### **Beauté des lieux de déposition des urnes cinéraires**

« Ça fait drôle de ne pas avoir de lieux où aller, en particulier à la Toussaint lorsque tout le monde va fleurir les tombes » : Puisque l'Église veut aider les familles dans leur chemin de séparation en leur déconseillant de conserver l'urne à domicile, de répandre les cendres ou de les transformer en pendentifs ou pieds de lampes, elle doit tout faire, dans ses contacts avec les autorités civiles, pour que le statut des cendres et de leur destination soit légalement mieux encadré<sup>70</sup>, et que les lieux d'accueil des urnes dans les cimetières soient beaux et engageants (cavernes permettant le dépôt de fleurs et des inscriptions, arbres ou rosiers, ...), ce qui n'est pas toujours le cas des columbariums !

Elle peut s'intéresser aux initiatives proposant de nouvelles formes de « rassemblement communautaire des défunts », comme en Grande-Bretagne, ces parcs entourant les crématorium où tout (bancs, rosiers, murs, troncs, avec plaques commémoratives...) sert de supports de mémoire et où une célébration annuelle regroupe les familles endeuillées comme un cimetière<sup>71</sup>.

### **Une évolution future ?**

Que penser des « jardins de l'éternité » qui se multiplient, dans les Alpes notamment ? Il s'agit de prés d'alpages, transformés en « jardins du souvenir » pour des étrangers friands d'un dernier « voyage touristique » ou des autochtones qui le désireraient. Même si rien ne s'y oppose juridiquement, il semble peu opportun d'y

---

<sup>69</sup> Cf. DIOCÈSE DE MARSEILLE, « Orientations pastorales concernant les entreprises de Pompes funèbres », dans *Célébrer*, 213, 2002, pp. 59-61. Il semble qu'au Canada, de nombreuses entreprises funéraires engagent elles-mêmes dans leur personnel des ministres, ordonnés ou non, indépendamment de tout mandat épiscopal, un peu comme des « chapelains de funérariums » (cf. R. ROSSI, « Ministère diaconal... », *art. cit.*, pp. 609-611). En France, certaines auraient recours à des *cleri vagi* (Cf. C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, *op. cit.*, pp. 120-121).

<sup>70</sup> Cf. D. LEBRUN, « La ritualité de la mort du point de vue de l'Église catholique », dans *Ultime solidarité*, *op. cit.*, pp. 249-259, ici pp. 258-259.

<sup>71</sup> Cf. C. DE CACQUERAY, *La mort confisquée*, *op. cit.*, pp. 86-87.

procéder à une prière, car cette formule encourage le « tourisme de la mort », elle est motivée par des raisons pécuniaires, elle prive bien souvent les descendants résidant à des centaines de kilomètres de la possibilité de se rendre auprès de leur proche et elles rompent toute la dimension de mémoire identitaire (d'un village, d'une cité) qu'offre le cimetière.

□ La position actuelle du refus d'un accompagnement rituel en cas de dispersion des cendres est-elle culturelle et sera-t-elle considérée dans quelques décennies comme une intransigeance surannée ?

Il est intéressant que des géographes comme Catherine Armanet<sup>72</sup> constatent que les « non-lieux »<sup>73</sup> que sont les sépultures de mer ou de nature où les cendres sont répandues, à savoir des espaces non délimités, anonymes et mobiles, redeviennent des « lieux » **structurés**, par exemple à la Toussaint : les familles déterminent un emplacement dans le « jardin du souvenir » où elles déposent leur bouquet, elles font de tout élément aquatique l'occasion du souvenir du défunt (urne en mer). « Il est possible d'admettre que des non-lieux, par les pratiques et les représentations qu'ils soutiennent, deviennent des lieux à part entière, reconnus, visités, sacralisés, personnalisés et appropriés », avec l'avantage que de telles sépultures échappent à la loi de la durée limitée des concessions du cimetière.

L'accompagnement liturgique ecclésial ne devra-t-il pas ainsi évoluer en direction de telles pratiques auxquelles il est actuellement réticent, comme le *Rituel des funérailles* de 1968 a progressé par rapport au document de 1963 qui interdisait d'abord toute célébration au crématoire ? Car la qualité de la symbolique rituelle ne consiste-t-elle pas justement à « ... *permettre pour des lieux et des temps donnés,*

---

<sup>72</sup> Cf. C. ARMANET-MULLER, « La crémation : quels lieux pour les cendres ? », dans *Café géographique* du 24 novembre 2004, [www.cafe-geo.net](http://www.cafe-geo.net), article n. 423.

<sup>73</sup> Selon le concept défini par des auteurs tels que le sociologue Jean DUVIGNAUD (*Lieux et non lieux*, Paris, Galilée, 1977), l'anthropologue Marc AUGÉ (*Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992) et le sémiologue Jean-Didier URBAIN (*L'archipel des morts*, *op. cit.* et « Mort traquée, mort tracée. Culte des morts, crémation, Sida », dans *Ethnologie française*, 28, 1998, pp. 43-49).

*de découvrir du sens qui fasse vivre les survivants d'aujourd'hui, sans préjuger des survivants de demain » ?<sup>74</sup>*

Abbé François-Xavier AMHERDT

## RÉSUMÉ

Pourquoi la pratique de la crémation se répand-elle de plus en plus ? La préférence traditionnelle de l'Église catholique en faveur de l'antique pratique de l'inhumation a-t-elle ainsi encore sa raison d'être ? L'article discute les arguments avancés au plan sociologique, anthropologique et pastoral, et surtout dégage une série de conséquences pour la pastorale des funérailles, non seulement pour le nécessaire accompagnement rituel du processus d'incinération (présence au crematorium, déposition de l'urne en terre ou dans un colombarium), mais aussi pour la mise en place d'équipes locales des funérailles accompagnant les familles dans les diverses étapes (ou stations) des obsèques. Il examine également l'ensemble des phénomènes apparus récemment autour de l'incinération (maintien de l'urne à domicile, dispersion des cendres dans la nature ou dans un jardin souvenir, apparition d' « oasis d'éternité » en montagne favorisant le tourisme de la mort...).

---

<sup>74</sup> L.M. RÉNIER, *Les funérailles*, op. cit., p. 200, n. 40.